

Interview de Raffaele Carcano, secrétaire national de l'association italienne UAAR (Union des Athées, Agnostiques et Rationalistes)

Riposte Laïque : Un intellectuel italien proche de Forza Italia (l'ancien parti de Silvio Berlusconi) a proposé un moratoire sur l'avortement en Italie. Comment les partis de gauche et les associations féministes ont-ils réagi ?

Raffaele Carcano : Pas de manière adéquate. Les personnalités de gauche qui ont adhéré au Parti Démocratique, représenté par Walter Veltroni, ont même entamé un dialogue avec la personne qui a lancé l'initiative sans élargir le dialogue aux milieux laïques. La gauche dite radicale et les associations féministes, au contraire, se retranchent pour l'instant derrière la défense d'office de la loi 194 sur l'avortement. Cette défense est légitime, bien sûr, puisque cette loi a permis de réduire énormément le nombre d'IVG et de mettre fin aux avortements clandestins.

Il faut par ailleurs admettre qu'on ne peut ignorer les nouveautés de ces trente dernières années : l'introduction de la pilule Ru-486 (qui n'est pas encore officiellement distribuée en Italie), l'hétérogénéité des origines sociales des femmes qui ont recours à l'avortement, qui sont aujourd'hui pour la plupart étrangères et très jeunes. Un ajustement de la loi par rapport aux pratiques en Europe ne peut par conséquent pas être différé et cet ajustement devrait prévoir aussi la suppression de l'objection de conscience.

Les conséquences négatives de l'objection de conscience sont diverses : elle crée des difficultés dans les hôpitaux en matière de prestation de service et se révèle être un alibi

pour certains médecins pour ne pas prescrire la pilule du lendemain, que les catholiques considèrent (à tort) comme abortive et qui ne peut être obtenue qu'en présentant une ordonnance. Par conséquent beaucoup de couples sont obligés de naviguer entre les hôpitaux pour obtenir un médicament dont l'efficacité se réduit rapidement avec le temps qui passe. L'attitude de ces médecins n'est pas légitime, mais personne n'a le courage de les dénoncer et même le gouvernement fait semblant d'ignorer la question.

Ce qui prime au contraire c'est la crainte que si l'on touche à la loi on subira l'effet boomerang, c'est-à-dire des modifications dans le sens de la restriction.

Riposte Laïque : Le coordinateur de Forza Italia (Monsieur Bondi) a présenté une motion au parlement. Veut-il modifier la loi 194 sur l'avortement ? Que propose-t-il ?

Raffaele Carcano : La motion ne vise pas à modifier la loi directement, mais à introduire des grandes lignes qui vont la modifier indirectement dans le sens d'une interprétation « authentique » et « catholique ».

Il propose trois choses :

- Entrâver l'introduction de la RU-486.
- Mettre l'accent sur l'information. Cette proposition ne vise pas à créer des centres publics de planning familial, qui donnent une information impartiale, mais des centres privés catholiques, qui seuls garantissent l'information « pour défendre la vie », chère à Monsieur Bondi.
- La motion souligne qu'il est possible aujourd'hui, grâce aux nouvelles techniques, de garantir la survie des enfants nés aux alentours de la vingt-deuxième semaine, et propose ainsi d'introduire une limite dans le temps au-delà de laquelle on ne pourra pas effectuer d'IVG même dans les cas à risques. La loi permet actuellement de pratiquer des avortements après le quatre-vingt-dixième jour si la vie de la mère est en danger. Il est évident que pour M Biondi, conséquent avec la doctrine catholique du 18^e siècle, la vie du fœtus est plus importante que celle de la mère.

Riposte Laïque : En termes pratiques quel est aujourd'hui

l'impact de l'article 7 de la constitution italienne (Traité de Latran) sur la législation, la politique et la société ? Quel est le sens de l' « approbation du pape » ?

Raffaele Carcano : L'impact est évident dans de très nombreux domaines : le financement de l'Eglise, l'enseignement du catholicisme à l'école, la présence de symboles religieux dans les lieux publics, la validité civile du mariage célébré à l'église, et ainsi de suite.

Mais le conditionnement social produit par l'article 7 agit encore plus en profondeur car la constitution ne fixe pas de limites à l'indépendance de l'Etat par rapport à l'Eglise et vice-versa. Le résultat en est que ceux qu'on appelle 'christianistes' en donnent une interprétation extrêmement restrictive, soutenant que l'Eglise est tout à fait libre d'exprimer son opinion sur les questions relatives à l'Etat, mais l'Etat ne doit en aucune manière interférer dans les affaires de l'Eglise.

Le pape et les hiérarchies ecclésiastiques disposent aujourd'hui d'une sorte de pouvoir de veto sur les décisions du parlement italien.

Les trois timides dispositions laïques contenues dans le programme de l'Union (droit pour les couples de fait, testament biologique, loi sur la liberté religieuse) sont encore littéralement à l'arrêt dans les bureaux de la commission.

Riposte Laïque : Peut-on dire que la laïcité a été pendant des années un thème pratiquement inexistant dans les débats et revendications des mouvements progressistes italiens ? Comment expliquez-vous cela ? L'opinion publique devient-elle sensible à cette notion ?

Raffaele Carcano : Tout en étant convaincu que les sondages italiens doivent être toujours interprétés avec précaution, on ne peut ne pas remarquer l'écart entre ce que pense la majorité de l'opinion publique et ce que pense la majorité des députés, bien que ceux-ci se proclament de centre-gauche. Pensez que le candidat le plus illustre à la direction du rassemblement de la gauche radicale, le président des Pouilles

(sud-est de la péninsule), Nichi Vendola, a donné à l'aéroport de Bari le nom de Karol Wojtyła.

Il est difficile de comprendre les raisons de telles attitudes. Il s'agit peut-être de la mal interprétée conviction que c'est une façon de faire pardonner ses propres « origines » communistes.

Paradoxalement, si l'on peut assister à un certain éveil des consciences laïques c'est justement à cause du sans-gêne médiatique de l'Eglise, plus proche de celui d'un régime militaire que de celui d'un Etat de droit. L'image du pape et des cardinaux constituent l'ouverture de chaque journal télévisé et sont immanquablement suivies de déclarations complaisantes de la part de presque tous les représentants d'une classe politique déjà discréditée. Il n'est pas étonnant qu'une tranche de la population ait désormais de véritables sensations de nausée.

Malheureusement, de cette manière on ne peut pas du tout propager une notion de laïcité consciente. Fait surface plutôt un très ancien trait culturel des italiens, l'anticléricalisme aprioristique.

Tant qu'il n'y aura pas ce saut qualitatif, la laïcité des italiens sera toujours extrêmement fragile.

Riposte Laïque : Pensez-vous que l'Italie pourra un jour adopter une loi décrétant la séparation des Eglises et de l'Etat à l'instar de la Loi approuvée en France en 1905 ?

Raffaele Carcano : A l'aube du 20^e siècle, en matière de laïcité les deux pays n'étaient pas aussi loin l'un de l'autre qu'ils le sont aujourd'hui. Les deux décennies du fascisme ont sans doute pesé négativement. Encore aujourd'hui pèse dans notre pays la très faible diffusion de cette laïcité consciente dont je parlais plus haut.

Ceci ne veut pas dire que, à longue échéance, la situation ne pourra pas changer. La sécularisation progresse sans freins ici aussi, surtout dans le centre et le nord du pays, qui du point de vue socio-religieux n'a à présent rien à envier à la France. A brève échéance cependant il n'y a aucune raison d'espérer que l'Italie pourra s'octroyer une loi comme celle

qui fut adoptée en France en 1905.

Par contre, si vous permettez la boutade, au vu des déclarations du président Sarkozy lors de sa visite au pape, c'est peut-être la France qui court un petit risque de ratifier un nouveau Traité de Latran !

Propos recueillis par Rosa Valentini